



14ème législature

Question N° : 7795	De M. Jean-Luc Warsmann (Union pour un Mouvement Populaire - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >aveugles et malvoyants	Analyse > statistiques.
Question publiée au JO le : 23/10/2012 Réponse publiée au JO le : 16/12/2014 page : 10485 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 26/03/2013 Date de renouvellement : 09/07/2013 Date de renouvellement : 22/10/2013 Date de renouvellement : 04/02/2014 Date de renouvellement : 17/06/2014 Date de renouvellement : 17/06/2014 Date de renouvellement : 21/10/2014		

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les statistiques pouvant exister permettant d'évaluer précisément le nombre de personnes aveugles et mal voyantes. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière afin d'avoir une exacte connaissance du nombre de personnes concernées.

Texte de la réponse

Le handicap visuel recouvre de nombreuses formes. Les sources d'évaluation sont diverses : prévalence des maladies entraînant la cécité, demandes formulées auprès des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), enquêtes déclaratives, etc. L'enquête handicaps incapacités dépendances (HID) de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) de 1999 publiée en octobre 2000 a permis une approche relativement précise du nombre de déficients visuels en France. De la même façon, l'enquête Handicap-santé en ménages, plus récente, s'est déroulée en 2008 auprès d'un échantillon représentatif de la population vivant à domicile, en France. Le questionnaire permet de décrire l'état de santé des personnes (maladies, symptômes), leurs éventuelles déficiences et altérations fonctionnelles, puis les difficultés qu'elles rencontrent dans les activités du quotidien. Selon cette enquête, 275 000 personnes déclarent des limitations visuelles sévères : 4 % d'entre elles se déclarent aveugles et 13 % malvoyantes. Ces limitations visuelles sont parfois ou souvent accompagnées de limitations auditives. Au sein de ce groupe, une personne sur trois déclare des difficultés dans les activités du quotidien et une personne sur trois a une reconnaissance de handicap. Les hommes sont aussi souvent concernés que les femmes par ces atteintes.